

Rapport de la commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis no 57-2015 relatif à une demande de crédit de fr. 45'000.- - pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique Citrique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier ledit préavis s'est réunie le mercredi 2 septembre 2015 dans les locaux du Conseil Régional. Elle était composée de :

- Michel Girardet, 1^{er} membre et rapporteur, Gland
- Michel Bally, Signy
- André Cattin, Nyon
- Georges Richard, Genolier
- Jean-Claude Trotti, Coppet

Elle tient à remercier Monsieur Gérard Produit, membre du Codir et Madame Nathalie Etter, responsable du pôle lieux de vie qui nous ont fourni des explications claires et précises et répondu dans le détail et de façon convaincante à chacune de nos questions.

Parmi les diverses explications il est ressorti que l'Elastique Citrique a une activité incontestablement régionale touchant 300 jeunes environ. C'est ce qui explique qu'elle bénéficie d'une aide financière non seulement de la Ville de Nyon mais également de 4 autres communes.

Son activité n'a pas d'égal dans la région. Son aura est grande et il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler sa participation au spectacle du cirque Knie à Nyon, en automne 2014, à l'occasion de ses 20 ans d'activité.

Pour l'Elastique Citrique qui participe et anime également de nombreuses manifestations telles que spectacles, soirées, etc, il s'agit de la 1^{ère} sollicitation auprès du Conseil Régional.

Cela étant dit plusieurs interrogations ont été émises.

La commission s'est notamment posée la question si l'Elastique Citrique est vraiment une association à but non lucratif ou si elle doit être considérée comme une école ou tout simplement une entreprise étant donné que plusieurs personnes vivent de cette activité. Nous sommes d'avis qu'il y a plutôt lieu de la comparer à d'autres associations à but culturel comme il en existe plusieurs dans la région et qui sont soutenues par les communautés publiques (COV, usine à Gaz, Vision du Réel par exemple).

Il a aussi été question de savoir si la Région doit s'engager sur des projets immobiliers, d'autant plus que dans le cas présent, l'Elastique Citrique n'est pas propriétaire des murs, plutôt que sur des projets. Là également, il est apparu que des infrastructures immobilières avaient aussi été soutenues (zoo de la Garenne par exemple).

Certaines réticences ont également été évoquées quant à savoir si l'Elastique Citrique peut être considérée comme association culturelle, sachant que par le passé elle a touché des fonds de la fondation pour le développement du sport. Si au départ la question pouvait se poser, la commission constate qu'aujourd'hui il s'agit clairement d'une association à but culturel.

CONCLUSIONS :

En finalité la commission est d'avis que l'Elastique Citrique répond aux différents critères permettant de bénéficier d'un soutien financier de la Région.

A l'unanimité elle vous recommande de prendre la décision :

- D'accepter ce préavis no 57-2015
- D'accorder le crédit de fr. 45'000.- - en faveur de l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique Citrique
- D'imputer le montant total de fr. 45'000.- - sur le compte d'investissement, montant qui sera amorti en 5 ans

La commission ad'hoc :

Michel Girardet, rapporteur

Michel Bally

André Cattin

Georges Richard

Jean-Claude Trotti

Nyon, le 7 septembre 2015